

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 03-2014

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

OBJET/ Choix Cabinet d'architectes suite à commission d'appel d'offres relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations « agrandissement de l'école et équipement scolaire » et « création d'une bibliothèque publique »

Monsieur le Maire indique que suite à l'avis d'appel public à la concurrence dont la publicité a été faite à compter du 6 Février 2014, 3 cabinets d'études ont été destinataires du dossier.

Un cabinet n'a pas répondu, un autre s'est désisté ayant un planning trop chargé et le troisième a proposé une offre dans les délais impartis.

A la suite de cette procédure de consultation, Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Lardier & Valença, dans sa réunion du 6 mars 2014, a décidé de retenir l'offre d'ATELIER 4 dans le respect des critères de choix définis

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de confirmer l'attribution du marché tel que présenté ci-dessus à ATELIER 4 pour :

- | | |
|--|------------|
| - LOT 1 (études et réalisation) : agrandissement école | 18 600 €HT |
| - LOT 2 (études et réalisation): création bibliothèque | 6 950 €HT |

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014

Le Maire

Rémi COSTORIER

